



Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les outils de protection des espaces naturels

- Historique
- Les outils de connaissance
- Espaces protégés par une réglementation
- Espaces protégés par la maîtrise foncière
- Espaces soumis à obligation de résultats
- Synthèse et conclusion

Historique

Protection
des espaces
naturels

21 avril 1906:

loi sur la protection des paysages

2 mai 1930:

loi sur les monuments naturels et les sites de caractère artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

10 juillet 1976:

loi relative à la protection de la nature

ou

« naissance du droit français de l'environnement »

La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général.

DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Historique

Protection
des espaces
naturels

Loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature:

La nouveauté:

La notion de patrimoine commun de la nation vient de naître

En pratique, émergent:

- notion d'étude d'impact
- protection des espèces et notions d'arrêtés de biotope
- le cadre des réserves naturelles
- prise en compte des animaux en tant qu'êtres sensibles
- reconnaissance du rôle du mouvement associatif

DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Historique



Protection
des espaces
naturels

22 mai 1992:
Convention de Rio sur la diversité biologique



Loi Barnier du 2 février 1995:
relative au renforcement de la protection de l'environnement

27 février 2002:
loi relative à la démocratie de proximité

01 mars 2005:
Charte constitutionnelle de l'environnement

03 août 2009
Loi Grenelle 1

DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les outils de connaissance



Protection
des espaces
naturels

- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- Les Zones Importantes pour la Conservation des oiseaux (ZICO)



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les ZNIEFF

Objectifs

Connaitre le patrimoine naturel

Etablir un inventaire cartographié

Avoir une base de connaissance accessible à tous

Initiative:

Lancé en 1982 par le ministère chargé de l'environnement.

Acte d'institution:

Pas d'acte d'institution. Pilotage par les Diren

Gestion:

Etat pour la conception et Diren pour l'actualisation.

Inventaire validé par CSRPN
(conseil scientifique régional du patrimoine naturel)



Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les ZNIEFF

Effets juridiques

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance



Pas d'effet contraignant direct



Mais



doit être pris en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme

car la destruction d'un habitat est répréhensible d'autant plus s'il est connu et localisé.

(Article L411-1 et L411-2 et L415-3 du code de l'environnement)



Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les ZNIEFF

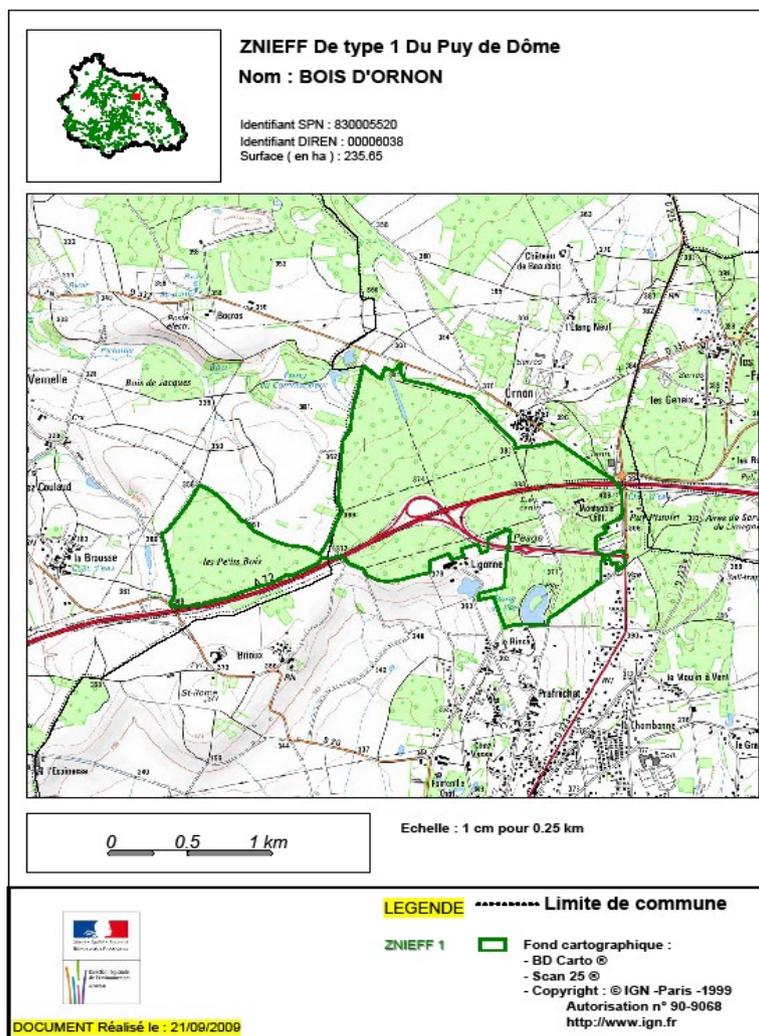
Information disponible sur le site :
<http://auvergne.ecologie.gouv.fr/PAC/Default.asp>

Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009





ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF : **BOIS D'ORNON**

ZNIEFF de Type 1 N° Régional proposé: 00006038

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

63 CULHAT

63 LEZOUX

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance Code Intervalle
<i>Carex betizoides</i>		- 2001	DUCERF G.	0 - 0
<i>Cerambyx cado</i>		- 2006	CALMONT B.	0 - 0
<i>Proteotia sanguinea</i>		- 2006	CALMONT B.	0 - 0
<i>Dendrocopos medius</i>	R	- 2005	LPO Auvergne	0 - 0
<i>Dianthus superbus</i>		- 2001	ANTONETTI P., ROME D.	- 0
<i>Gladialis imbricatus</i>		- 2002	ANTONETTI P., SCHILLIGER L.	0 - 0
<i>Lacoon quercus</i>		- 2000	CALMONT B.	0 - 0
<i>Lucanus cervus</i>		- 2006	CALMONT B.	0 - 0
<i>Milvus migrans</i>	R	- 2005	LPO Auvergne	0 - 0
<i>Nyctalus lasiolepis</i>	R	- 1995	Chauve-Souris Auvergne	0 - 1
<i>Procrastus tibialis</i>		- 2006	CALMONT B.	0 - 0
<i>Schoenoplectus lacustris</i>		- 2005	KESSLER.F.	0 - 0
<i>Utricularia australis</i>		- 2005	KESSLER.F.	0 - 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=informateur)

BACHELARD P., CALMONT B., 2001 - Lépidoptères et coléoptères inscrits à l'annexe II de la Directive européenne "Habitats-Faune-Flore" sur le site Natura 2000 Rapport d'étude SOBERCO Environnement et Société B

Date d'édition : mardi 8 septembre 2009

Page 665 sur 1296

Les ZICO

Objectifs

Mettre en oeuvre la “directive oiseaux” (02/04/1979)

Etablir un inventaire scientifique

Avoir une base de connaissance accessible à tous

Initiative:

Lancé en 1980 par le ministère chargé de l'environnement.

Elaboration

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)
Des groupes ornithologiques régionaux

Cet inventaire constitue l'inventaire scientifique préliminaire à la désignation des Zones de Protection Spéciale (ZPS).



Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les outils de gestion

- Espaces protégés par une réglementation
 - Les parcs nationaux (aucun sur le Puy de Dôme)
 - Les réserves naturelles nationales et régionales
 - Les réserves biologiques
 - Les réserves de chasse et de faune sauvage
 - Les arrêtés préfectoraux de conservation de biotope
- Espaces protégés par la maîtrise foncière
 - Le conservatoire du littoral et des rivages lacustres (sur le 63 : rive du lac de Borg les Orgues)
 - Les conseils généraux
 - Les conservatoires régionaux d'espaces naturels
- Espaces soumis à obligation de résultats
 - Les parcs naturels régionaux
 - Les sites Natura 2000



Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les Réserves Naturelles Nationales

Objectifs

Protection d'espèces protégées insuffisamment représentées

Conservation d'habitats prioritaires

Préservation des ZNIEFF

Initiative:

Administration ou association de protection de la nature

Acte d'institution:

Décret simple lorsque les propriétaires sont consentants

sinon décret en Conseil d'Etat

Gestion:

Etablissements publics, groupements d'intérêt public ou associations.



Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

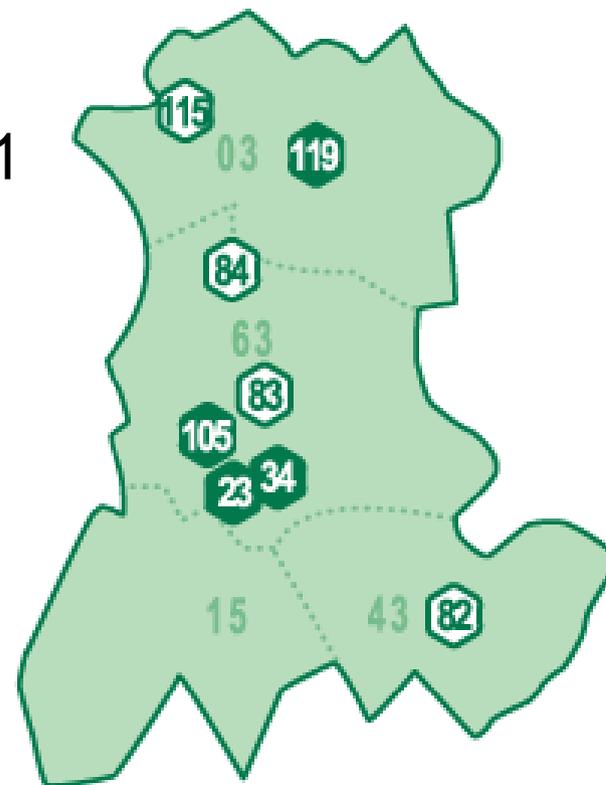
10 novembre 2009



Les Réserves Naturelles Nationales

Données chiffrées nationales:

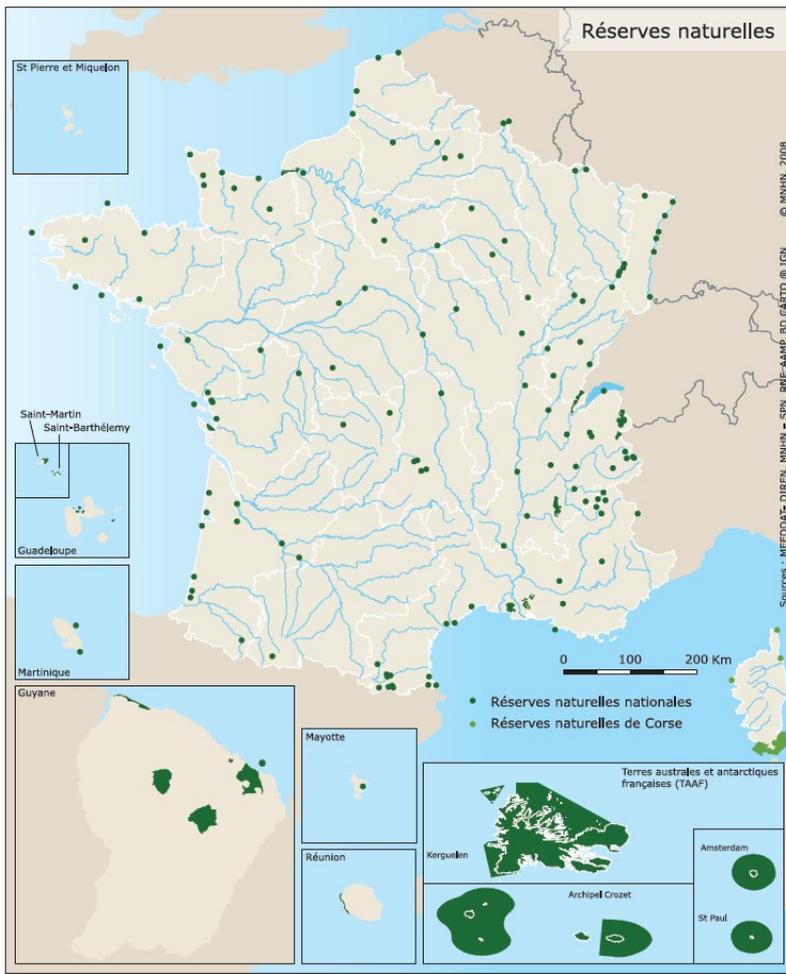
- 163 réserves nationales au 31 août 2009 et 6 réserves naturelles de Corse



En Auvergne: 5

dont 4 dans le Puy-de-Dôme

- Vallée de Chaudefour (105)
- Chastreix-Sancy
- Les Sagnes de la Godivelle (23)
- Le rocher de la Jacquette (34)



Protection
des espaces
naturels

DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les Réserves Naturelles Régionales

Protection
des espaces
naturels

Objectifs

Préservation des espèces et de leurs habitats

Initiative:

Conseil Régional ou demande des propriétaires.

Acte d'institution:

Délibération du C.Régional lorsque les propriétaires sont consentants
Sinon, décret en Conseil d'Etat

Gestion:

Etablissements publics, Groupement d'intérêt public ou associations.

DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009

Les Réserves Naturelles Régionales

Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Réglementation:

- Régime particulier voire interdiction de toute activité susceptible de porter atteinte à l'intégrité des animaux ou végétaux.
- Contrairement aux réserves nationales, n'est pas prévue la réglementation de la chasse ou de la pêche, l'extraction de matériaux et l'utilisation de l'eau.
- La réglementation de la réserve doit tenir compte de l'intérêt du maintien des activités traditionnelles existantes si compatible avec les objectifs

Les Réserves Naturelles Régionales

Au niveau national: 160

En Auvergne: 4

Puy de Dôme : 2

Protection
des espaces
naturels

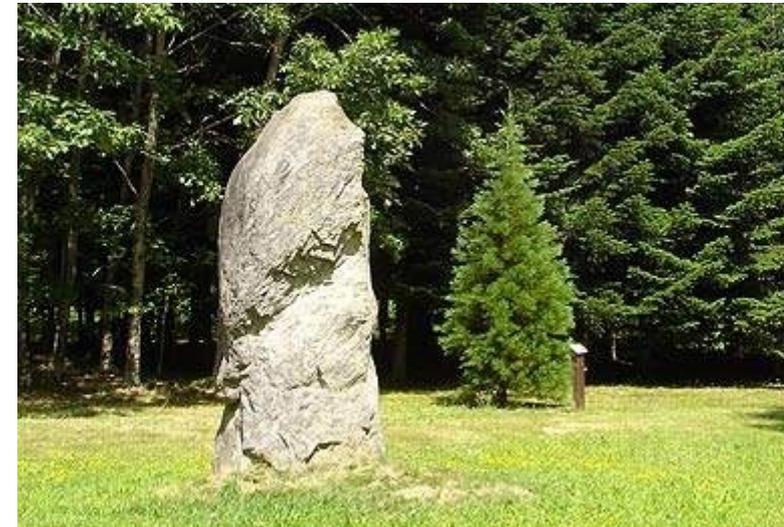


DDEA 63
SEEF /
FCEN

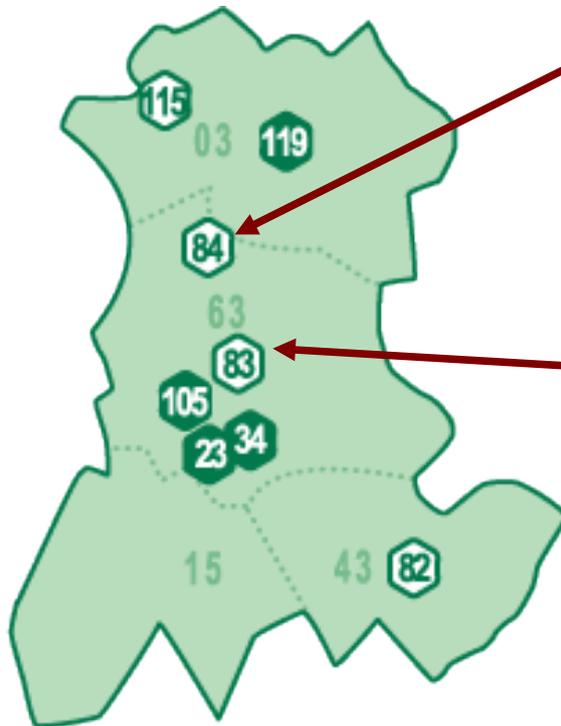
10 novembre 2009



Menat



Puy de Marmant



Les Réserves Biologiques

Espaces d'application

Forêts relevant du régime forestier et gérées par l'ONF

Objectifs

Scientifiques, éthiques et pédagogiques

RB dirigées : Protéger et assurer la gestion conservatoire

RB intégrales: Laisser libre cours à la dynamique spontanée

Initiative:

Réserve biologique domaniale => ONF

Réserve biologique forestière => propriétaire public

Acte d'institution:

Arrêté conjoint des ministres de l'environnement et de l'agriculture

Gestion:

ONF

Protection
des espaces
naturels

DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les Réserves Biologiques

Effets juridiques

Trois types de protection:

- La RB Intégrale : toutes les opérations sylvicoles sont exclues.
- La RB Dirigée: les actes de gestion sont subordonnés à l'objectif de conservation des habitats et des espèces.
- Des zones tampons peuvent être instituées avec des règles de gestion spécifiques.

Un projet de réserve biologique intégrale est en cours d'élaboration dans les gorges de la Sioule.

Protection
des espaces
naturels

DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les réserves de chasse et de faune sauvage

Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Objectifs

Protection et gestion du gibier, préservation de ses habitats

Contribuer au développement durable de la chasse

Initiative:

Détenteur du droit de chasse ou fédération.

Acte d'institution:

Arrêté préfectoral (et ministériel pour les réserves nationales)

Gestion:

Le demandeur

Les réserves de chasse et de faune sauvage

Effets juridiques

- Tout acte de chasse est interdit mais possibilité d'exécuter un plan de chasse ou plan de gestion.
- Capture de gibier à des fins scientifiques ou de repeuplement.
- Destruction des animaux nuisibles autorisée
- Réglementation de l'accès des véhicules, introduction d'animaux domestiques et utilisation d'instruments sonores.
- Mesures de protection des habitats (idem arrêté de protection biotope)
- Réglementation de certaines actions (écobuage, brûlage des chaumes,...)

Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Espaces réglementaires

Les réserves de chasse et de faune sauvage

Protection
des espaces
naturels



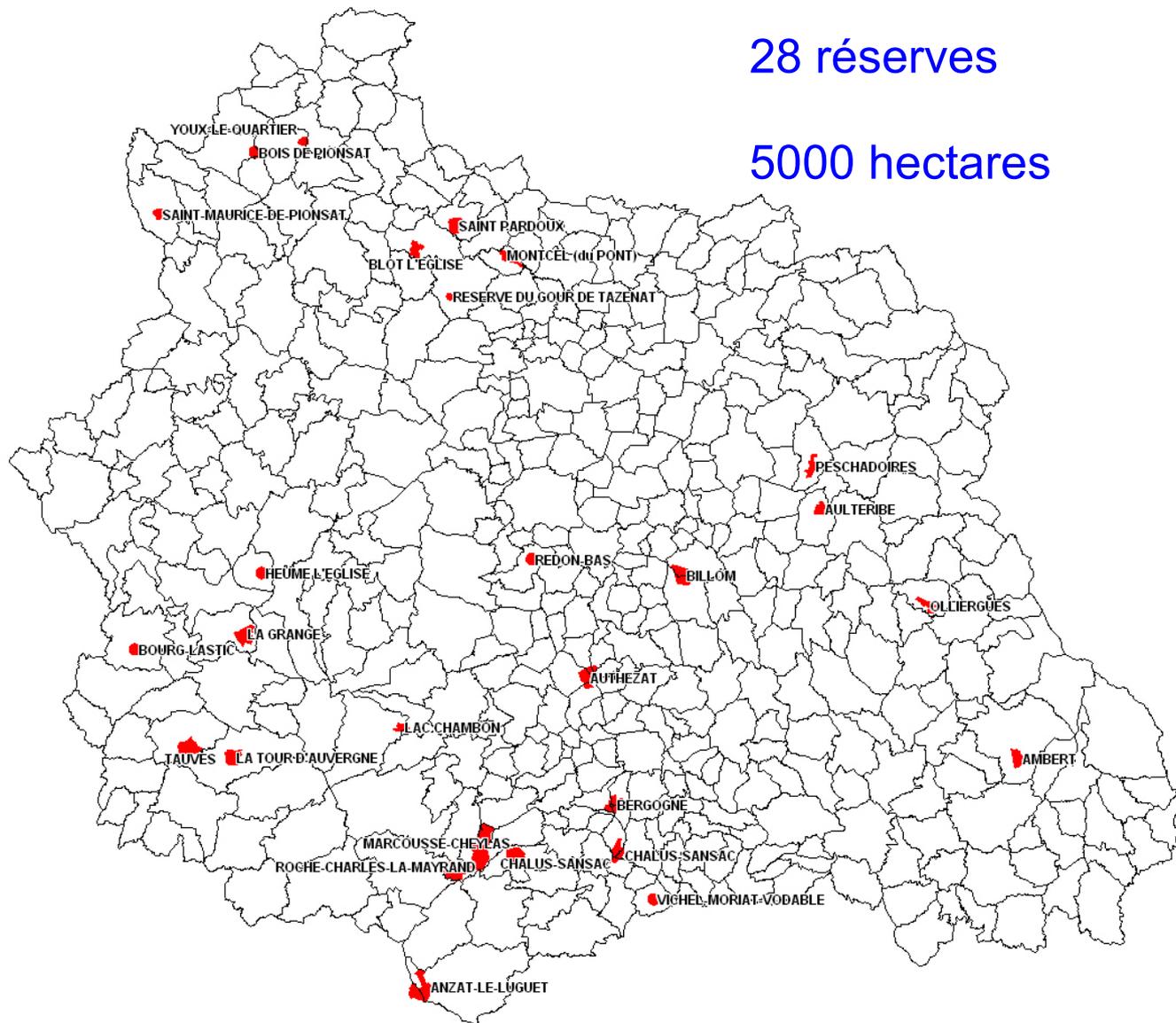
DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



28 réserves

5000 hectares



Espaces réglementaires

Les Arrêtés Préfectoraux de conservation de Biotope (APB)

Protection
des espaces
naturels

Espaces d'application

Milieus naturels peu exploités par l'homme et abritant des espèces faunistiques non domestiques et/ou floristiques non cultivées protégées
(articles L. 411-1 et L. 411-2 du Code de l'environnement)

Objectifs

Prévenir la disparition des espèces menacées

Acte d'institution

Arrêté préfectoral après avis de la commission départementale des sites et la chambre d'agriculture.

Gestion

Règles édictées dans l'arrêté et constitution éventuelle d'un comité de suivi

DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les Arrêtés Préfectoraux de conservation de Biotope

Effets juridiques

- Le préfet peut prendre toutes mesures destinées à favoriser la conservation des biotopes.
- Les APB ne font pas partie des servitudes d'utilité publique qui doivent figurer en annexe des PLU.
- L'inobservation des prescriptions de l'APB est répréhensible du seul fait que l'habitat d'une espèce protégée est altéré.

Protection
des espaces
naturels

DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009

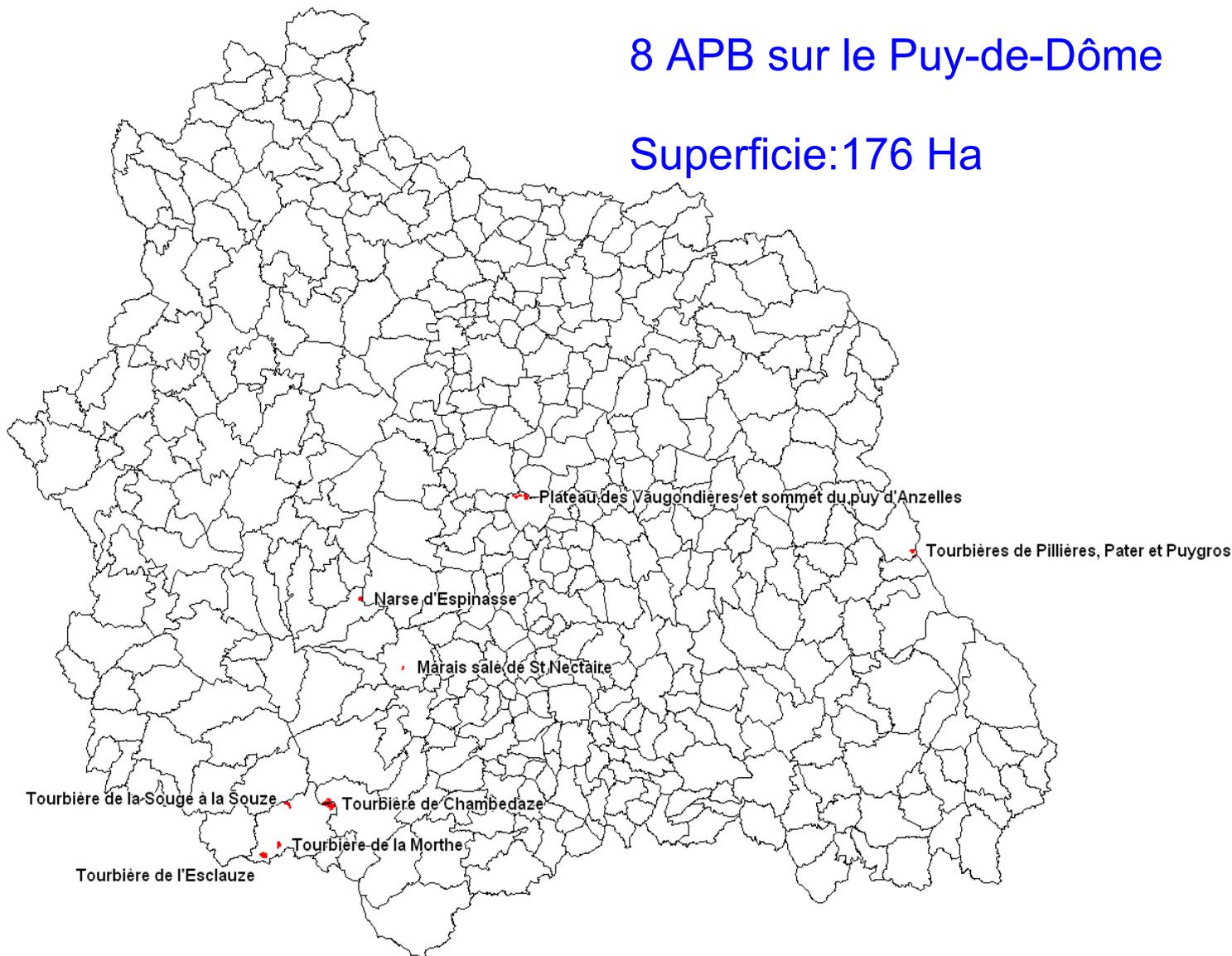


Espaces réglementaires

Les Arrêtés Préfectoraux de conservation de Biotope

8 APB sur le Puy-de-Dôme

Superficie: 176 Ha



Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres

Le Conservatoire du littoral, membre de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), est un établissement public créé en 1975.

Il acquiert des terrains fragiles ou menacés à l'amiable, par préemption, ou exceptionnellement par expropriation. Des biens peuvent également lui être donnés ou légués.

Après avoir fait les travaux de remise en état nécessaires, il confie la gestion des terrains aux communes, à d'autres collectivités locales à des associations pour qu'ils en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées.



Lac de Bort-Les-Orgues

Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les conseils généraux

Depuis 1985, les CG peuvent voter l'instauration de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) sur les constructions neuves dont le produit est affecté à l'acquisition d'espaces naturels sensibles.

Cette sensibilité est principalement d'ordre paysagère .

Ces sites ont vocation à être ouverts au public.

Notion « d'espace naturel sensible »:

les espaces ayant vocation à être protégés doivent être constitués par des zones dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement.

Protection
des espaces
naturels

DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les conseils généraux

Protection
des espaces
naturels

Objectifs

Préservation de la qualité des sites

Sauvegarde des habitats naturels

Création d'itinéraires de promenades et de randonnée

Initiative:

Le Conseil Général ou propriétaire public

Acte d'institution:

Délibération du CG après accord de la commune.

Si avis défavorable de la commune après accord du préfet

Gestion:

La personne publique propriétaire

DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les conseils généraux

Effets juridiques

- Acquisition: voie amiable, expropriation ou préemption (qui bénéficie au Conseil Général ou aux PNR ou aux communes ou groupement de communes).
- Les terrains acquis doivent être aménagés pour être ouverts au public.
- La personne publique propriétaire du terrain est responsable de la gestion.
- La gestion peut être confiée à une personne publique ou privée compétente.
- Un terrain acquis par préemption doit être utilisé comme ENS ouvert au public dans un délai de 10 ans.

Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Espaces de « maîtrise foncière »

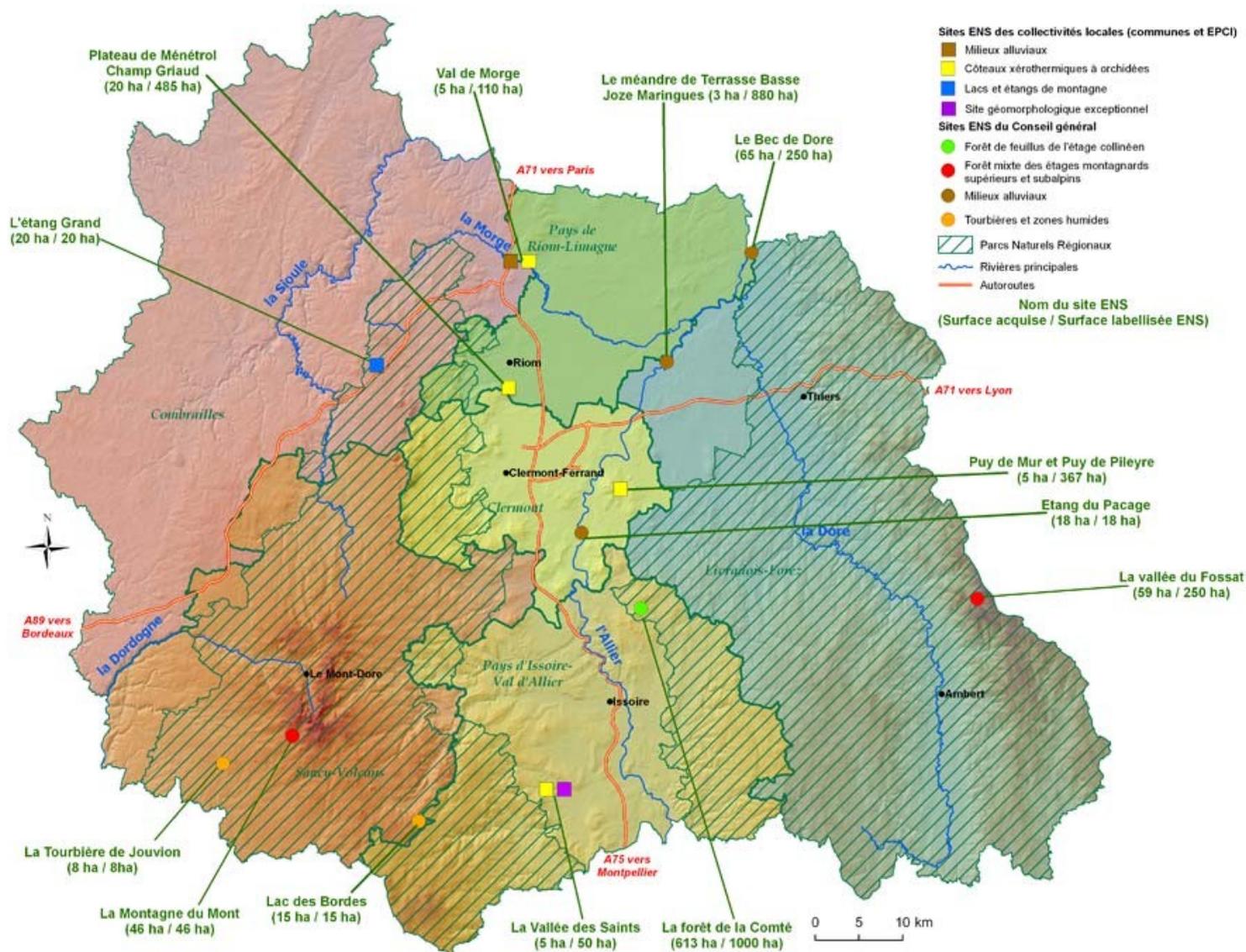
C.Général: 2 467 Ha classés en ENS / 827 acquis
Collectivités: 1 032 Ha classés en ENS / 55 acquis

Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les Conservatoires régionaux d'espaces naturels

Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



- Maîtrise foncière ou maîtrise d'usage.
- Le CA des CREN choisit les dossiers prioritaires après avis du comité scientifique.
- Action articulée autour de 4 axes:
 - ◆ La connaissance scientifique
 - ◆ La protection (par le biais de la maîtrise foncière)
 - ◆ La gestion
 - ◆ La valorisation



CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne

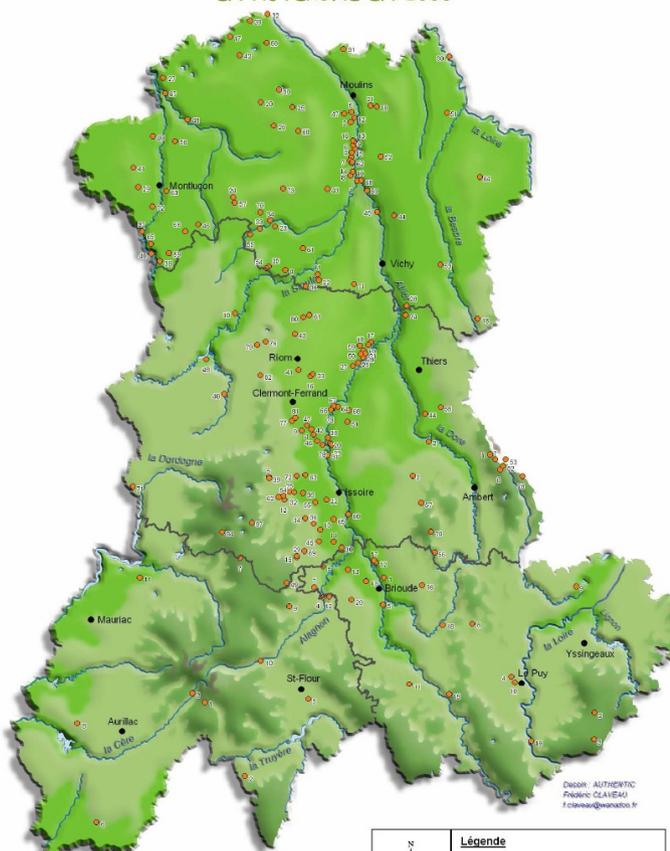
Espaces de « maîtrise foncière »

La répartition des sites par maîtrise foncière et d'usage et par département :

	TOTAL		Acquisition		Location		Convention		Combinaison multiple			
	Surface	Nbre	Surface	Nbre	Surface	Nbre	Surface	Nbre	Surface Acquisition	Surface Location	Surface Convention	Nbre
Allier	456	73	149,6862	16	22,8276	2	232,6743	52	20,9444	18,0976	12,0907	3
Cantal	53	12	6,9884	2	0	0	45,9289	10	0	0	0	0
Haute-Loire	69	20	4,919	1	7,9947	3	38,7898	15	16,1861	0	1,2623	1
Puy-de-Dôme	966	80	148,6982	13	64,8384	12	635,1249	37	61,4656	20,3362	35,4592	17
	1544	185	310,2918	32	95,6607	17	952,5179	114	98,5961	38,4338	48,8122	21

Protection
des espaces
naturels

SITES NATURELS GERES PAR LES CONSERVATOIRES
EN AUVERGNE EN 2008



Deser: AUTHENTIC
Frais: CLAVEAU
f.claveau@semaud.fr

Légende
● Site naturel géré par le CEPA ou le CSA

10 km
Echelle: 1/1 200 000

DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les Parcs Naturels Régionaux

Espaces d'application

Territoire fragile avec projet de développement

Objectifs

Protection de l'environnement, aménagement du territoire, développement économique et social, éducation et formation du public.

Initiative:

Initiative locale lancée par le Conseil régional

Acte d'institution:

Projet de charte élaboré par le syndicat mixte



Décrêt simple pris sur rapport du ministre de l'environnement pour une durée maximale de 12 ans.

Gestion:

Syndicat mixte de gestion



Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les Parcs Naturels Régionaux

Protection
des espaces
naturels

Effets juridiques

- Le PNR est régi par sa charte et est « force de proposition ».
- La charte n'entraîne aucune servitude ni réglementation directe à **l'égard des citoyens.**
- La charte est opposable aux documents d'urbanisme
- L'Etat et les collectivités territoriales doivent appliquer ses orientations et ses mesures
- Le classement vaut autorisation d'utiliser la dénomination « parc naturel régional »

DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Les Parc Naturels Régionaux

Protection
des espaces
naturels

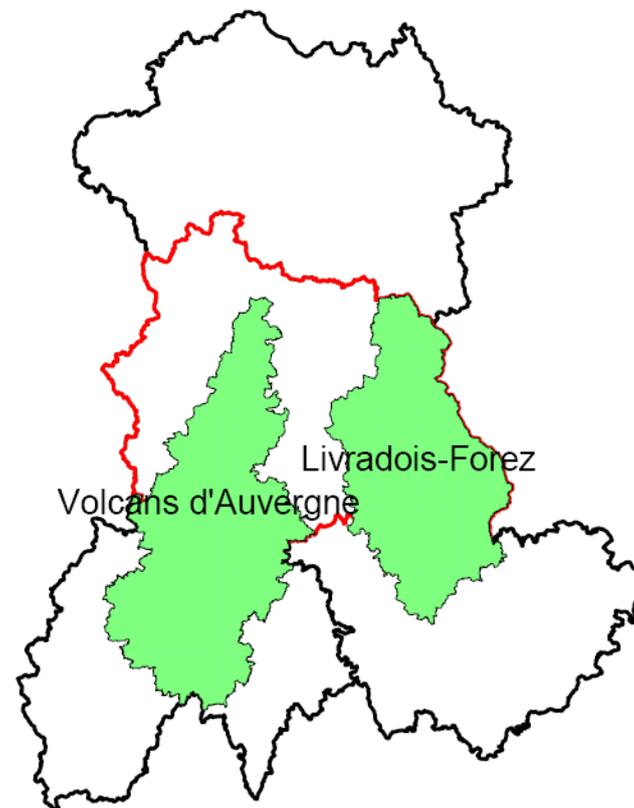
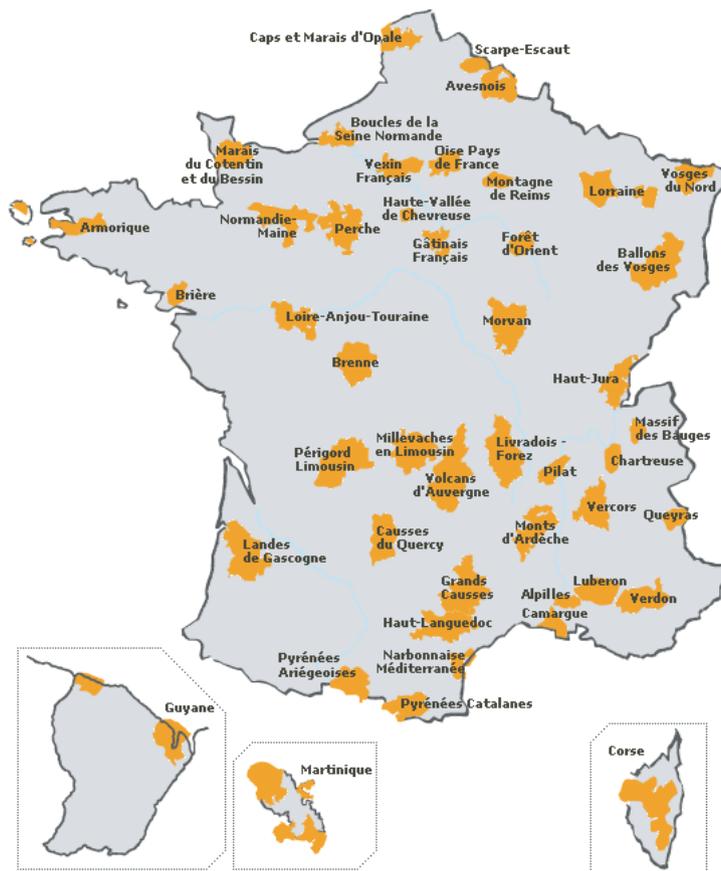
DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Données nationales

- 46 parcs en 2009
- 13% du territoire métropolitain



En Auvergne, 2 PNR:

- ◆ PNR des Volcans d'Auvergne (396 000 ha)
- ◆ PNR Livradois-Forez (309 000 ha).

Soit 27 % du territoire

Espaces contractuels

Natura 2000



Protection
des espaces
naturels

Actes fondateurs

Réseau européen d'habitats naturels et d'habitats d'espèces dont la mise en place s'impose à tous les états membres en application de 2 directives :

Directive Oiseaux de 1979 et Directive habitats de 1992

Les annexes des directives précisent les habitats et les espèces concernées.

Objectifs

Conserver ou rétablir les habitats naturels et les d'espèces dans un état favorable.

Eviter les perturbations de nature à affecter les espèces de faune et de flore sauvage.

DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009





Protection
des espaces
naturels

Natura 2000

Procédure de désignation d'un site natura 2000

Le Préfet, après **consultation** des communes et EPCI concernés, transmet le projet de périmètre au Ministre chargé de l'environnement.

- Zones de protection spéciale (ZPS, directive oiseaux)

Le Ministre prend un arrêté désignant le zonage comme site Natura 2000.

- Zones spéciales de conservation (ZSC, directive habitats)

➤ Le Ministre propose le zonage à la Commission européenne qui le valide comme site d'importance communautaire (SIC) et en informe l'Etat.

En retour, le Ministre prend un arrêté désignant le zonage comme site Natura 2000.



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009





Protection
des espaces
naturels

Natura 2000

Gestion

Le comité de pilotage (copil) présidé par le Préfet est l'organe décisionnel.

Un **document d'objectifs** (docob) est rédigé par un opérateur. C'est le document de référence du site.

Le docob décrit le patrimoine naturel, évalue son état de conservation et en établit la cartographie.

De la même façon, les activités humaines sont listées et leur impact évalué.

Les enjeux sont définis et des orientations de gestion sont proposées. Enfin, les outils de gestion sont décrits et adaptés aux habitats et espèces du site.

Après validation par le copil, le Préfet prend un arrêté d'approbation.

La loi DTR de 2005 a introduit la possibilité de **transférer les compétences** de l'Etat aux collectivités.



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009





Protection
des espaces
naturels

Natura 2000

Les outils de gestion

La gestion des sites est basée sur le volontariat.

Les outils sont donc tous de nature contractuelle.

1 – La charte Natura 2000

- Engagement à minima, “adhésion morale” des propriétaires à Natura 2000.
- En contrepartie : exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

2 – Le contrat Natura 2000

- Engagement fort, honéreux, à réaliser des travaux d'entretien ou de restauration des milieux. Leur coût est pris en charge à 100 % par Etat/FEADER.



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009





Protection
des espaces
naturels

Natura 2000

Les outils de gestion

3 – Les MAET

Les Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées sont réservées aux agriculteurs.

Il leur est proposé la mise en oeuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement et permettant la conservation du patrimoine naturel.

La perte de revenu induite est compensée par le montant de la MAET souscrite.



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009





Protection
des espaces
naturels

Natura 2000

Evaluation d'incidence des plans et projets

Tout projet soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau ou soumis à étude d'impact et situé dans ou à proximité d'un site et susceptible de lui porter atteinte, doit faire l'objet d'une étude d'incidence.

Le pétitionnaire doit étudier l'impact de son projet sur les habitats et espèces.

En cas d'impact négatif, il doit démontrer qu'il n'a pas d'autre alternative et présenter des mesures compensatrices.

S'agissant d'un habitat prioritaire, le dossier doit être transmis à la Commission européenne qui statue.

Un décret imminent doit étendre le champ d'application de l'étude d'incidence à l'ensemble du territoire et à de nombreux autres cas d'espèce.



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009





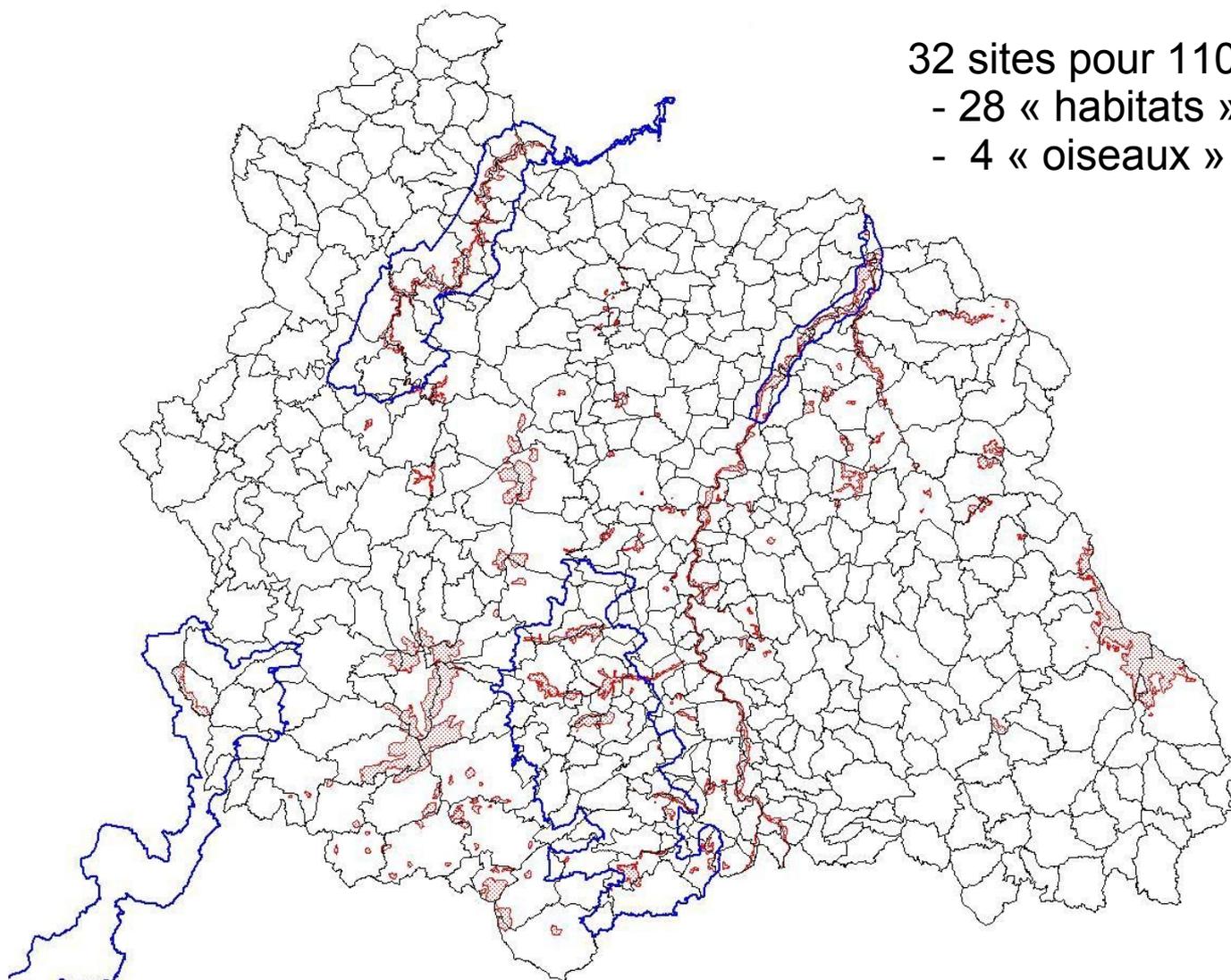
Protection
des espaces
naturels

Natura 2000

 ZSC

 ZPS

32 sites pour 110 000 ha
- 28 « habitats »
- 4 « oiseaux »



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Constat

Empilement de zonages qui se superposent

- avec chacun sa spécificité
- mais peu lisible pour le public

Peu de recul sur l'efficacité des dispositifs :

- Etat des lieux systématique récent en vue d'un suivi
- Pas de destructions notables dans les sites protégés



Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Synthèse

Espaces naturels protégés

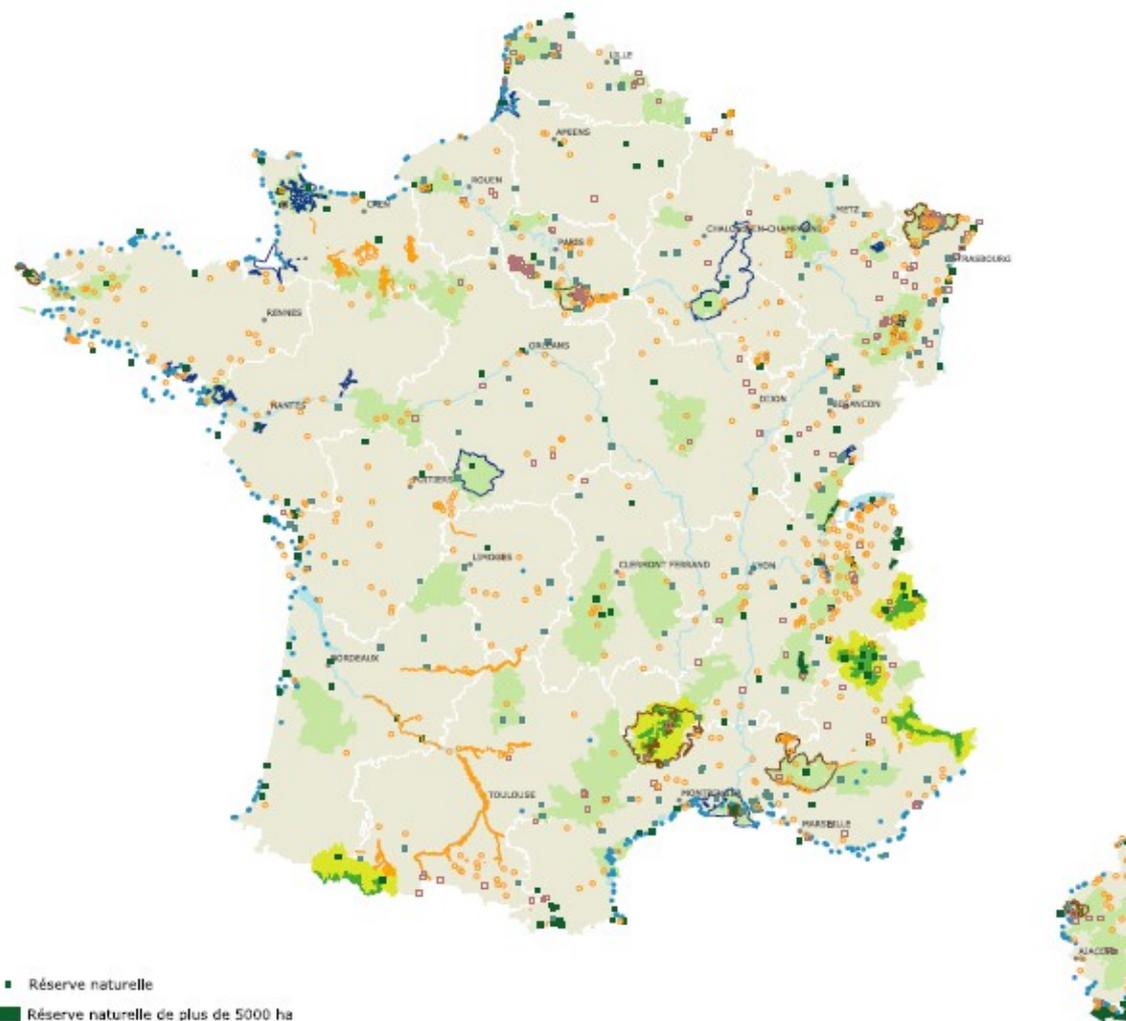


Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



- Réserve naturelle
- Réserve naturelle de plus de 5000 ha
- Réserve naturelle volontaire
- Réserve biologique de l'O.N.F.
- Site du C.E.L.R.L.
- Arrêté de préfectoral de protection de biotope (APB)
- Cours d'eau concerné par un APB
- Parc national : zone centrale
- Parc national : zone périphérique
- Parc naturel régional (PNR)
- Zone humide d'intérêt international (Ramsar)
- Réserve de biosphère de l'U.N.E.S.C.O.

— Hydrographie
• Préfecture de région

© UMS Inventaire et suivi de la biodiversité
D.E.G.B., M.N.H.N., Paris, janvier 2005
Sources : M.E.D.D. - D.I.R.E.N., C.E.L.R.L., O.N.C.F.S., O.N.F., M.N.H.N.,
BD Cartho © IGN, Francièmes © Clartias

Perspectives

Stratégie nationale d'aires protégées (grenelle I)

- objectif de 2% du territoire dans 10 ans fortement protégé
- création de 3 Parc naturel national supplémentaires avec d'autres milieux
- acquisition de 20.000 ha de zones humides

Trame verte et bleue, pour :

- diminuer la fragmentation et vulnérabilité des habitats
- relier les espaces importants (corridor)
- prendre en compte la biologie des espèces migratrices
- faciliter les échanges génétiques
- permettre le déplacement des aires de répartition dans un contexte de changement climatique



Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009



Références utiles

Liens internet

www.auvergne.ecologie.gouv.fr/

=> site de la Diren Auvergne
=> cartographie

www.espaces-naturels.fr/

=> site de l'ATEN
=> fiches juridiques des espaces de protection

<http://inpn.mnhn.fr>

=> Institut National de Protection de la Nature
=> descriptif des sites et recherche par commune

<http://www.cen-auvergne.fr/>

=> site du CEPA
=> descriptif des sites gérés par le CEPA

<http://www.puydedome.com>

=> site du CG63
=> Espaces Naturels Sensibles

Protection
des espaces
naturels



DDEA 63
SEEF /
FCEN

10 novembre 2009

